



BULLETIN D'ADHESION

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE DOMICILE : _____
CP : _____ VILLE : _____
TELEPHONE PERSONNEL : _____
E.MAIL : _____

PROFESSION : _____
ETABLISSEMENT & SERVICE : _____
ADRESSE PROFESSIONNELLE : _____
CONVENTION COLLECTIVE/STATUT : - CC51 - CC66 - FPH - Autre :

Date et signature

Bulletin à renvoyer à la section Sud de ton établissement :
Tampon de la section
 ou à :
Adh@sudsantesociaux44.fr
 Trésorerie: 06 82 98 56 62
 A défaut à :
Syndicat SUD Santé Sociaux
 9 rue Jeanes d'ARC
 44000 Nantes

Fédération SUD
 70 rue P. de Girard
 75018 Paris

 Membre de l'union syndicale
Solidaires
 Union syndicale

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

SYNDICAT SUD SANTE SOCIAUX DE LOIRE ATLANTIQUE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation me le permet, tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

IBAN (A transmettre en même temps que ce bulletin d'adhésion)

N° NATIONAL D'EMETTEUR
475708

ETABLISSEMENT BANCAIRE : NOM ET ADRESSE COMPLETE

CREDIT COOPERATIF
 Parc de la Défense
 33 rue des Trois Fontanot
 BP 211
 92002 NANTERRE Cedex

DATE : _____ **SIGNATURE** : _____
NOM : _____

IMPORTANT : Merci d'écrire ici la tranche correspondant à ton salaire moyen net →

Tranche de salaires net	Cotisation mensuelle	Cotisation trimestrielle
Moins de 915 €	4,42 €	13,26 €
916 € à 1 000 €	6,08 €	18,24 €
1 001 € à 1 100 €	6,72 €	20,16 €
1 101 € à 1 200 €	7,36 €	22,08 €
1 201 € à 1 300 €	8,00 €	24,00 €
1 301 € à 1 400 €	8,64 €	25,92 €
1 401 € à 1 500 €	9,28 €	27,84 €
1 501 € à 1 600 €	9,92 €	29,76 €
1 601 € à 1 700 €	10,56 €	31,68 €
1 701 € à 1 800 €	11,20 €	33,60 €
1 801 € à 1 900 €	11,84 €	35,52 €
1 901 € à 2 000 €	12,48 €	37,44 €
2 001 € à 2 100 €	13,12 €	39,36 €
2 101 € à 2 200 €	13,76 €	41,28 €
2 201 € à 2 300 €	14,40 €	43,20 €
2 301 € à 2 400 €	15,04 €	45,12 €
Au dessus de 2401€	0,63 % du salaire	

Part fédérale

3 € 50 (pour 4.42 €)
 5 € 50 pour toutes les autres cotisations

Prélèvement mensuel, le 9 de chaque mois :

N'oubliez pas de joindre
Votre IBAN

Barème adopté à l'Assemblée Générale du 31 mai 2015